

Siège social : Le Mans
Nombre de membres du Bureau en exercice: 18
Nombre de membres présents : 13 + 1 (Membre du SCoT)
Nombre de votants : 13

DELIBERATION

Mardi 23 septembre 2014 à 12H00

Locaux du Pays du Mans – 40, rue de la Galère 72000 LE MANS

Le Bureau Syndical du Pays du Mans a été convoqué le 16 septembre 2014 pour la séance du mardi 23 septembre 2014 dans les locaux du Pays du Mans.

Ordre du jour

- Avenant NCR 2012/2015
- Point financier
- Décision modificative budgétaire
- Elargissement de la régie de recettes
- Gestion du personnel : renouvellement du poste de chargée de mission Energie / climat
- Attribution de subventions et point sur les projets en cours au sein des commissions thématiques
- Voyage d'étude en région grenobloise : Engagement et conventionnement - Demande de subvention FEADER / LEADER
- Echanges sur l'instruction et l'application du droit des sols sur le Pays du Mans
- Point sur le pôle métropolitain
- Questions diverses.

Membres présents pour le Bureau syndical du Pays du Mans :

Mme Véronique Cantin (CC Rives de Sarthe) ; M. Max Passelaigue (CC Rives de Sarthe) ; MM Rémy Batiot, Jean-Claude Boulard, Gilles Leproust, Claude Lorient (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), M Franck Breteau (CC Bocage Cénomans), Mme Martine Renaut et M. Jean-Luc Cosnuau (CC Sud-Est Pays Manceau), MM David Chollet, Maurice Vavasseur (CC Portes du Maine) ; Mme Nathalie Dupont (CC Orée de Bercé Béloinois) ; Mme Véronique Rivron (Conseil Général de la Sarthe).

Membres excusés :

MM Sébastien Gouhier (CC Orée de Bercé Béloinois), Jean-Marie Geveaux (Conseil Général de la Sarthe), Samuel Chevallier, Jean-François Soulard (Le Mans Métropole Communauté Urbaine), Jacky Marchand (CC Bocage Cénomans).

Etaient également présents pour le Pays du Mans :

MM Théau Dumond, Matthieu Georget (pôle direction)

Etaient également présents pour le SCoT :

MM Bruno Lecomte (CC Orée de Bercé Béloinois)
M. Julien Roissé (chargé de mission).

Syndicat Mixte du Pays du Mans

Délibération

Bureau syndical du mardi 23 septembre 2014

Voyage d'études d'étude en région grenobloise : Engagement et conventionnement - Demande de subvention FEADER / LEADER

Monsieur le Président rappelle que le voyage d'étude à Grenoble intitulé « Architecture et urbanisme durables : l'exemple du territoire grenoblois » aura lieu du mardi 14 au jeudi 16 octobre 2014 inclus.

Le but de ce voyage d'étude est de faire découvrir à une délégation de 30 personnes (élus, agents des collectivités mais également aux acteurs du territoire) et 8 accompagnants, des projets concrets publics et/ou privés, qui répondent à des enjeux locaux et territoriaux en matière d'aménagement, de construction, de déplacement... durables.

L'urbanisme durable, les opérations d'aménagement de qualité, la mobilité, les bâtiments très performants, l'utilisation de produits locaux (alimentation et matériaux), la gestion des espaces verts, la commande publique responsable, ... sont autant de thèmes qui seront développés lors des visites. Ces opérations seront autant d'exemples concrets qui participent à la mise en œuvre d'un SCoT et d'un Plan Climat-Énergie Territorial (PCET).

Monsieur le Président rappelle que le Pays du Mans, maître d'ouvrage du projet, a conventionné avec le CAUE de la Sarthe pour l'organisation de ce voyage d'étude.

Les dépenses sont évaluées à 22 264,58 €. Elles comprendraient :

- Les dépenses relatives au voyage (déplacements, hébergement, repas, intervenants, ...)
- L'ingénierie relative à l'organisation du voyage par le CAUE de la Sarthe (prestation relative à l'organisation du voyage) ;
- L'animation du projet et l'encadrement du voyage par des techniciens Pays du Mans.

Calendrier prévisionnel du projet : **01/06/2014 au 31/03/2015.**

À ce titre, la Bureau syndical sollicite une subvention du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre de l'axe 2 du programme Leader et propose les plans de financement suivants :

➤ Plan de financement général de l'action :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en €
Prestation CAUE (facturation) - Dépenses relatives au voyage (déplacements, hébergement, repas, intervenants, ...) - Ingénierie relative à l'organisation du voyage	18 116,55 €	Région CTU transitoire	6 000,00 €
		Région NCR 2012-2015	7 262,25 €
Animation du projet et encadrement du voyage (ingénierie Pays du Mans)	4 148,03 €	Concours FEADER sollicité	2 972,10 €
		Autofinancement (pays)	6 030,23 €
TOTAL DEPENSES	22 264,58 €	TOTAL RESSOURCES	22 264,58 €

**Plan de financement au regard des dépenses éligibles au titre du FEADER
(Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) dans le cadre de l'axe 2 du
programme Leader du Pays du Mans :**

Sur les 46 communes du Pays du Mans, 32 communes n'appartiennent pas à Le Mans Métropole et 14 communes composent le territoire de Le Mans Métropole. Ce territoire n'étant pas éligible au titre du FEADER, un prorata a été appliqué sur les dépenses générales afin de connaître les dépenses éligibles.

Mode de calcul : 46 communes au total = 32 communes Pays du Mans hors Le Mans Métropole + 14 communes sur Le Mans Métropole => soit 32/46 éligible à Leader.

EMPLOIS		RESSOURCES	
Postes de dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en €
Prestation CAUE (facturation) <i>- Dépenses relatives au voyage (déplacements, hébergement, repas, intervenants, ...)</i> <i>- Ingénierie relative à l'organisation du voyage</i>	12 602,82 €	Région CTU transitoire	4 173,91 €
		Région NCR 2012-2015	5 052,00 €
Animation du projet et encadrement du voyage	2 644,70 €	Concours FEADER sollicité	2 972,10 €
		Autofinancement (pays)	3 049,50 €
TOTAL EMPLOI	15 247,52 €	TOTAL RESSOURCES	15 247,52 €

➤ *Le Bureau Syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :*

- *Confirme l'engagement du Pays du Mans dans l'organisation du Voyage d'étude en région grenobloise,*
- *Approuve la demande de subvention au titre du FEADER dans le cadre du programme Leader du Pays du Mans,*
- *En cas d'obtention d'un montant inférieur de FEADER ou d'une augmentation du coût de l'opération, s'engage à ce que le Syndicat Mixte du Pays du Mans, prenne la différence en autofinancement,*
- *Autorise Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se référant à cette décision,*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour expédition conforme,



**LE PRÉSIDENT
Jean-Claude BOULARD**

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/10/2014 Publication : 10/10/2014
--

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation